



## Abus de confiance, abus de faiblesse, chantage affectif

Par **JOSE 11000**, le **30/06/2016** à **20:13**

Mon fils s'est séparé de son épouse en août 2013. Il était marié depuis 3 ans.

Je suis allé à son domicile pour l'assister. En compulsant les relevés bancaires du couple, je me suis aperçu que ma belle-fille pillait les revenus du couple depuis des années.

Pendant toutes ces années, elle a prétendu n'avoir pas suffisamment pour nourrir la famille ( 3 enfants ) et m'a soutiré des sommes mensuellement allant de 200€ à 500€. Un total de plus de 10 000€. Avec la complicité de ses parents, qui en recevaient une partie sur leur compte bancaire.

Etant une personne âgée, je considère que ces personnes se sont rendues coupables d'abus de confiance, abus de faiblesse, escroquerie, extorsion, et maltraitance, car les sommes envoyées nous ont privé, mon épouse et moi, de nombreuses activités, vacances et de biens. Si le délit pénal est certifié, il me reste 1 mois avant la prescription de 3 ans. Je n'avais pas voulu intervenir avant, le divorce étant en cours. Merci de vos conseils.